Procès-verbal de la réunion n° 18 du Conseil d'Administration du 27 mai 2013

Présents : Mme I. Delrue, Mrs JP. Delchef *(Président),* J. Ringlet *(Vice-président),* P. Flament, A. Geurten, A. Kaison, J.Nivarlet, B. Scherpereel , L. Lopez *(Secrétaire général).*

Excusés : D. Doyen *(raison médicale),* M.Collard *(Etranger),* C.Porphyre *(raison médicale),*

La réunion, qui se tient à Jambes, débute à 18h00

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 13/05/2013

Les membres du CDA ont pris connaissance du procès-verbal de la réunion et l'approuvent à l'unanimité.

2. Suivi des décisions prises par le conseil d'administration

2.1. Dossier Verviers-Pepinster

Le conseil d'administration acte la création d'un nouveau club : "S.A. Pro Verviers-Pepinster", matricule 2684.

2.2. Suivi du dossier CP BBW c/Friendly Balls

Les représentants du club seront entendus le lundi 10 juin à 19 heures.

3. Assemblée générale du 15 juin 2013

3.1. Examen de l'ordre du jour

Les membres du Conseil d'Administration prennent connaissance du projet d'ordre du jour établi par le président.

3.2. Examen du rapport d'activité du conseil d'administration

Les membres du CDA parcourent le rapport établi par le secrétaire général et apportent certaines modifications.

3.3. Examen des rapports d'activités des différents départements

Les membres du CDA parcourent les différents rapports et les adaptent.

3.4. Dossier JC Croissant

Qualité de membre effectif : L'Assemblée Générale débutera par ce point à l'ordre du jour (voir art.9 de l'ASBL).
Le CDA estime que la décision de suspendre le membre effectif jusqu'à la date de l'assemblée générale est conforme à l'esprit de la législation sur les ASBL : si seule l'assemblée générale peut exclure un membre, le conseil d'administration peut prendre une mesure provisoire dans l'attente de la tenue de l'assemblée générale.
Par ailleurs, le CDA estime qu'un membre effectif suspendu peut donner une procuration à un autre membre du groupe dans l'attente de la décision relative au suivi de sa suspension, compte tenu du fait que le mandat de membre effectif de l'AWBB n'est pas un mandat « intuitu personae » mais appartient à chaque province qui constitue l'AWBB..
Dans le cas contraire, le groupe des parlementaires de cette province compterait un représentant en moins à l'AG.

Suspension de la qualité de parlementaire : L'article PA50 doit être appliqué et un dossier doit être transmis au conseil d'appel qui, sur cette base, devra transmettre au CDA une proposition de décision qui la présentera à l'assemblée générale.

3.5. Renomination des membres des organes judiciaires

Outre, les membres dont l'identité est reprise dans le document 18, la renomination des procureurs régionaux, pour une période de 3 ans, soutenue à l'unanimité par les membres du CDA, sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale.

Il convient d'ajouter à la liste publiée : Albert DESMET : le CDA a reçu un avis favorable de la commission ad hoc et marque son accord pour un stage d'un an au sein du CJP Hainaut.

3.6. Mise à l'honneur

Le conseil s'accorde sur l'identité des membres qui seront mis à l'honneur tant au niveau régional qu'au niveau provincial.

3.7. Organisation pratique

Mise en place : les membres du CDA
Bureau de vote : Président Alain KAISON

4. Affaires administratives

4.1. Plainte UAAE – Nackaerts

Compte tenu de l'erreur commise au niveau du secrétariat général et des conséquences sur le déroulement de la compétition, les membres du conseil d'administration décident que le CP de Bruxelles Brabant wallon peut autoriser le club de UAAE à rejoindre la division 2 provinciale à partir de la saison 2013-2014. Une série de division 2 qui comportera 15 équipes dont 3 descendantes à la fin de la saison 2013-2014.

4.2. Convention arbitrage national

Les membres du conseil d'administration parcourent la convention, point par point et constatent que certaines remarques qui avaient été formulées lors de la précédente réunion ont été prises en considération par la VBL & la BLB. Quelques modifications sont encore à apporter au texte qui n'est pas toujours en concordance avec la version néerlandophone. Le dossier est en cours de finalisation.

A la demande du président, les membres du CDA s'accordent sur les principes de la convention.

4.3. Dossier Bontenbal

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance de l'échange de mails intervenus entre la famille du joueur Jean-François Bontenbal concernant sa mutation de France vers la Belgique.

4.4. Dossier Be-Ball

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'évolution de la situation. Etant donné l'échec des tractations en cours actuellement entre les parties concernées, les membres du CDA décident de ne pas poursuivre l'examen de ce dossier.

4.5. Equipes D1 Dames de Braine-Monceau-Sprimont

Les 3 équipes francophones de Castors Braine, Monceau et Sprimont, ont pris la décision d'inscrire une équipe commune au championnat d'Europe organisé par la FIBA. L'AWBB apportera son soutien aux clubs au niveau logistique et promotionnel.

A la demande du président, le président de la FRBB a défendu le projet au niveau de la FIBA qui a marqué son accord.

4.6. Jeux de la francophonie – Composition de l'équipe

Les jeux ont lieu à Nice en septembre, en même temps que la préparation des équipes de D1 dames. Seuls les clubs de Sprimont & Monceau ont accepté de mettre certaines joueuses à disposition. L'accord de l'ADEPS est nécessaire pour cet évènement.

4.7. Dossier ASBL – Etat des lieux

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du tableau reprenant la situation détaillée des clubs en ASBL. A ce jour, 70 clubs ne sont pas encore enregistrés en ASBL et les statuts ne sont plus adaptés dans 28 clubs.

4.8. Cahier des charges pour la formation des cadres

Etant donné que le CDA n'est pas en possession de la dernière version, ce dossier est reporté à la prochaine réunion.

4.9. Rapport de la première réunion du groupe de travail PF18/PM12

Lors de la dernière assemblée générale de mars 2013, il avait été convenu de créer un groupe de travail afin d'examiner les modifications à apporter aux deux articles. Ce groupe s'est réuni pour une première séance le 23 mai. Autour du président étaient présents : Yves Van Wallendael (BBW), Michel Fohal (HAI), Jean-Pierre Van Halen (LGE), Gérard Trausch (NAM) qui seront les membres permanents de ce groupe.(Michel Thiry, LUX, était excusé). Une demande de faire appel à certains conseillers extérieurs a été faite en fonction des thèmes qui seront choisis a été acceptée.
Une dropbox sera créée afin d'échanger les idées et les documents.
Chaque décision qui sera prise par ce groupe devra être validée par les groupements des parlementaires des différentes provinces.
L'échéance finale est fixée au 31/12/2013 afin que ces articles soient votés à l'AG de 2014.
La prochaine réunion est fixée au 19 juin 2013.

4.10. Problématique du transfert d'activités de l'Essor Charleroi PC138

L'équipe de D2 de l'Essor Charleroi est gérée depuis la saison 2012-2013 par le club des Spirous de Charleroi. L'idée est que cette équipe qui est gérée financièrement par le club des Spirous, rejoigne le club des Spirous. Les dirigeants de l'Essor Charleroi ont confirmé leur accord pour se séparer de la D2, et qu'elle soit reprise par le club "Spirous".

Attendu qu'il revient au CDA de rechercher une solution permettant la pérennité des efforts de formation de tout club dans le cadre des normes statutaires ;

Attendu que l'option retenue ne préjudicie en rien les intérêts des clubs de l'AWBB ;

Les membres du Conseil d'Administration, à l'unanimité, marquent leur accord sur la solution proposée, c'est-à-dire l'absorption de l'équipe de D2 de l'Essor par les Spirous de Charleroi.

5. Exercice des compétences administratives du CDA

5.1. Rapport de l'assemblée provinciale de Namur du 17/05/2013

Il n'y a pas de remarques particulières. Elle s'est déroulée dans un très bon esprit.

5.2. Application de l'article PA 74bis suite à l'assemblée provinciale de Namur

Le mail a été expédié au CP Namur. Toutes les personnes élues ont reçu l'aval du conseil d'administration :

- Philippe AIGRET 305 voix sur 353
- Luc VERKEST 251 voix sur 353
-

5.3. Rapport de l'assemblée provinciale de Bruxelles-Brabant wallon du 24/05/2013

Quelques petites remarques sans grande importance qui seront rectifiées pour la prochaine assemblée.

5.4. Application de l'article PA 74bis suite à l'assemblée provinciale de Bruxelles-Brabant wallon

Le mail a été expédié au CP Bruxelles-Brabant wallon. La personne élue a reçu l'aval du conseil d'administration :

- Céline COLMANT 429 voix sur 472

5.5. Rapport de l'assemblée provinciale du Hainaut du 25/05/2013

Elle s'est déroulée dans un très bon esprit. Il n'y a pas de remarques.

5.6. Application de l'article PA 74bis suite à l'assemblée provinciale du Hainaut

Le mail a été expédié au CP du Hainaut. La personne élue a reçu l'aval du conseil d'administration :

- Emeline PENAY 515 voix sur 568

5.7. Demande de dérogation – CSJB Tamines – Mixité en pupilles

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club pour aligner une équipe de pupilles mixtes lors de la prochaine saison.

Le dossier a été pris à l'étude. La décision interviendra lors de la prochaine réunion. Entre-temps, le club devra communiquer les identités des joueuses concernées.

5.8. Demande de dérogation – Hamoir – 3 cadettes en pupilles

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club qui souhaite que 3 cadettes puissent être alignées en pupilles.
Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, après avoir pris l'avis du CP Liège, refusent la demande de dérogation en signalant au club qu'il lui est loisible d'inscrire une équipe cadette en intégrant les pupilles qui recevront automatiquement une dérogation pour autant qu'elle soit demandée (les noms des joueuses sont à communiquer au CDA) avant le début de la compétition.

5.9. Demande de dérogation – Mariembourg Sarah Lurkin id 338869

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club qui souhaite que la joueuse pupille puisse être alignée en cadettes/minimes.
Compte tenu de la situation géographique du club, et de la composition d'une seule série, cadettes/minimes pour les 2 catégories dans la province de Namur, les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la joueuse à rejoindre l'équipe cadettes/minimes pour la saison 2013-2014.

5.10. Demande de dérogation – Eupen

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club qui souhaite qu'un joueur et une joueuse pupilles puissent être alignés en benjamins.

Les membres du conseil d'administration demandent un complément d'information au club avant de prendre une décision. Ils souhaitent obtenir l'information au sujet du nombre et du type d'équipes que le club inscrira en championnat 2013-2014.

5.11. Demande de dérogation – Stambruges

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club qui souhaite que deux joueuses cadettes puissent être alignées en minimes.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, refusent la demande étant donné la proximité d'autres clubs et la possibilité d'inscrire une équipe "cadettes" au sein du club.

5.12. Demande de dérogation – La Villersoise

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club pour aligner une équipe de pupilles mixtes lors de la prochaine saison.

Le dossier a été pris à l'étude. La décision interviendra lors de la prochaine réunion.

5.13. Demande de dérogation – Estaimpuis

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club pour aligner une équipe de pupilles mixtes lors de la prochaine saison.

Le dossier a été pris à l'étude. La décision interviendra lors de la prochaine réunion.

5.14. Demande de dérogation BBC Tournai – Artisien

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club pour que le joueur, qui est pupille, souhaite jouer en benjamins.

Après examen du dossier, le conseil d'administration constate que le certificat médical n'est pas daté par le médecin

Un complément d'information est demandé.

5.15. Demande de dérogation – AC Gilly – joueuse Emel Ozurdogru id. 348544

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club pour que la joueuse, qui est pupille, souhaite jouer en cadettes.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité, autorisent la joueuse à rejoindre l'équipe "cadettes" pour la saison 2013-2014.

5.16. Demande de dérogation CHB – Vanhoutte

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club qui souhaite que le joueur, qui est benjamin, souhaite jouer en poussins

Les membres du conseil d'administration, refusent la demande étant donné la proximité d'autres clubs.

5.17. Demande de dérogation RBC Marcinelle-Mohimont

Les membres du conseil d'administration sont saisis d'une demande du club pour aligner une équipe de pupilles mixtes lors de la prochaine saison.

Le dossier a été pris à l'étude. La décision interviendra lors de la prochaine réunion.

5.18. Approbation du règlement des playoffs de la province de Namur

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du courrier reçu du comité provincial de Namur concernant l'organisation des playoffs la saison 2013-2014.

Il marquent leur accord, à l'unanimité, sur le règlement proposé.

5.19. Rapport des AG de fusion Charleroi Ravens – US Dampremy

Le dossier complet étant rentré dans les délais demandés, la fusion est acceptée par le CDA.

6. Exercice des compétences judiciaires du CDA

6.1. Dossier Penneman PJ23

Les membres du CDA ont pris connaissance d'un courrier reçu du CJP de Liège concernant la suspension du joueur qui avait reçu un recours en grâce du CDA pour un dossier antérieur à celui évoqué.

Les membres du Conseil d'administration maintiennent la décision prise antérieurement étant donné que le CJP, dans le courrier reçu, ne demande pas la révision du recours en grâces, mais fait uniquement référence à l'article PJ23.

6.2. Candidature CJP Hainaut – Albert DESMET

Les membres du conseil d'administration ont pris connaissance du rapport de la commission qui a entendu l'intéressé et a donné un avis favorable quant à sa nomination au sein du CJP Hainaut. Les membres du CDA marquent leur accord sur la nomination de Monsieur Albert DESMET pour un an et dont la candidature sera proposée à la prochaine assemblée générale.

7. Gestion du personnel

7.1. Modalités de recrutement d'un employé administratif – comptable

L'annonce a été publiée sur le site de l'AWBB. Certaines candidatures nous sont déjà parvenues.

8. Départements

8.1. Département compétitions AWBB

8.1.1. Approbation de la composition des séries en régionale

Le responsable du département transmet au CDA une proposition de composition des séries régionales en seniors messieurs et dames.

Compte tenu de l'arrêt éventuel d'un club en R2 dames, le responsable du département est chargé de revoir les séries dans cette division et de transmettre dès que possible ces séries aux membres du CDA pour accord.

Le cas échéant, une consultation écrite sera envisagée.

8.1.2. Situation des inscriptions en jeunes pour la saison 2013-2014

Les inscriptions reçues à ce jour : En garçons : Juniors (U20) 26 - CAD (U18) 44 – MIN(U16) 33 – PUP(U14) 13 = 116
En filles : CAD (U19) 26 - MIN (U16) 23 – PUP(U14) 14 = 63

8.1.3. Tournoi des 4 clubs wallons les 21 & 22 septembre 2013

Le tournoi sera organisé à l'instar de l'année dernière pour les clubs de division 1 nationale dames.. Il se disputera dans la salle de Monceau. Il sera couplé à un tournoi de R1 dames dont les équipes possèdent une D1. Cependant, compte tenu du calendrier des R1 dames, des dispositions spéciales seront à prendre pour adapter ce calendrier. Le département est attentif à l'effort de promotion.

8.2. Département Arbitrage

8.2.1. Règles des 24/14 secondes applicables à tous les niveaux – Mise à disposition de l'info aux clubs.

Comme repris dans la newsletter, le CDA a pris la décision d'appliquer la règle 24/14 secondes dans toutes les divisions, y compris les jeunes (à l'exception des U12 – pas de 24 "). Le département arbitrage organisera des séances d'informations dans les différentes provinces à l'intention des clubs.

8.2.2. Problématique des moyens sonores utilisés pendant les matchs

Pour rappel, le conseil d'administration a interdit en son temps les "Vuvuzela", ainsi que tous les klaxons qui fonctionnent à dépression (ou à pompe) ou, encore, par tous moyens mécaniques ou électroniques qui empêchent tout déroulement normal de la compétition. Les arbitres ont pour mission d'interdire tout système qui permet à la compétition de ne pas se dérouler normalement.

Le département arbitrage est chargé de rédiger un texte à ce sujet.

8.3. Département Coupes AWBB

8.3.1. Etat des lieux des inscriptions

Les inscriptions ne sont pas encore clôturées. Le dossier est reporté à la prochaine réunion.

8.3.2. Tirage au sort en public – My AWBB

Le tirage aura lieu à Jambes vers le 9 ou 10 juin – Il sera effectué par une personne extérieure à l'AWBB.
La retransmission sur my awwbb est envisagé.

8.4. Département compétition FRBB

8.4.1. Première évaluation de l'organisation de la coupe de Belgique

Le dossier est reporté à la prochaine réunion.

9. Nouvelles de la FRBB

9.1. AG du COIB du 31 mai 2013 (élections)

Le président, informe le CDA de la candidature du Président Cyriel COOMANS à l'élection du COIB (reconduction).

10. Divers

10.1. Le CDA décide de mettre au point un déplacement en Slovénie à l'occasion du championnat d'Europe Messieurs du 3 au 10 septembre 2013.
10.2. J. Ringlet : Message AISF – Envoi détail de la masse salariale de la DT
10.3. J. Ringlet : Une demande à l'ADEPS garder les diplômes et le remettre à l'AWBB – Georges Guillaume – Vie Fédérale
10.4. J. Ringlet : problème GSM avec Mobistar – Bernard Scherpereel et Véronique Laurent s'en occupent.
10.5. P. Flament : Assemblée générale FRBB – calendrier 2013-2014 PV de mai 2013
10.6. B. Scherpereel : Problématique des signatures du personnel pour compte du CDA. Le président donne l'explication.
10.7. A. Geurten : L'équipe de Stavelot reste en R2
10.8. L. Lopez : Problème des dégâts aux camionnettes - Note de service à établir.

La réunion se termine à 23 heures 10

Pour le Conseil d'Administration,

*Jean-Pierre **DELCHEF***
Président

*Lucien **LOPEZ***
Secrétaire général